

présenté par M. Gobeil, et déclarait le trouver très sensé. M. Gobeil a posé, à propos des taux du Pas du Nid-de-Corbeau, une question fondamentale qui mérite une réponse. L'essentiel, à ce propos—et je le signale à l'attention du ministre—c'est que, dans l'Ouest du Canada, le rapport de la Commission royale n'a pas fait disparaître la méfiance des gens à l'endroit du Pacifique-Canadien. J'espère que le ministre a pris note de ce que disent les commissaires au sujet du Pacifique-Canadien par rapport au problème des céréales. Certes, le Pacifique-Canadien n'a pas prouvé que le transport des céréales lui a causé de bien lourdes pertes. Je suis sûr que les députés de l'Ouest canadien auront des idées à exprimer à ce sujet. Je demande au ministre non en leur nom mais au nom de notre groupe de nous exposer la ligne de conduite qu'entend suivre le gouvernement à l'égard des recommandations formulées par la commission au sujet du Pacifique-Canadien.

Il y a une question qui préoccupe, à mon avis, depuis longtemps bon nombre de députés. Le régime des pensions au Pacifique-Canadien est loin d'être aussi attrayant ou équitable envers les anciens employés que celui des chemins de fer Nationaux. Le premier ministre a déjà fait savoir que notre comité des chemins de fer allait examiner toute la question des pensions. J'imagine que tous les députés ont reçu des exposés émanant des diverses associations d'anciens employés, tant du National-Canadien que du Pacifique-Canadien. On pourrait demander, monsieur le président, de quelle façon ce que je dis se rattache à la mesure à l'étude. Nous avons déjà très longuement débattu certaines mesures de ce genre, et il est temps de demander au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire pour amener le Pacifique-Canadien à redresser son régime de pension. Cette question vaut la peine d'être posée, parce que la mesure que nous étudions a trait à une subvention, non seulement pour les expéditeurs, mais pour le Pacifique-Canadien.

Il y a encore un autre élément que je voudrais entendre traiter dès maintenant par le ministre. Le député d'Humboldt-Melfort a fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi tendant à appliquer la définition du terme «céréale» à la graine de colza, pour qu'on puisse faire bénéficier celle-ci de certains taux de transport. Depuis que je suis membre de la Chambre, cette question a été soulevée chaque année par les représentants de la région en cause. Il me semble que c'est là un autre aspect du problème général des transports que nous devrions régler dès maintenant. Pourquoi le gouvernement ne trouve-t-il pas moyen d'accorder à ce produit les

[M. Fisher.]

avantages de la subvention actuellement versée à l'égard du tarif-marchandises. Il est probable, monsieur le président, que le débat sur cette mesure sera relativement court. Je demande au ministre s'il ne pourrait pas, d'ici la fin du débat, nous dire à peu près à quel moment on va nous présenter une mesure législative qui se fondera sur les recommandations du rapport MacPherson. Je lui demande d'être aussi franc et sincère que possible, parce que toute la question des hausses de salaires que les syndicats de cheminots vont demander bientôt, à n'en pas douter, pour la fin de cette année, va créer encore une fois un climat de discorde et de mésentente, un sentiment d'inquiétude dans tout le pays. On pourrait attendre après les élections pour le faire, mais il me semble qu'un gouvernement sincère doit faire son possible pour mettre cartes sur table avant les élections.

**M. Henderson:** Diriez-vous que le gouvernement en place n'est pas honnête?

**M. Fisher:** Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je me suis contenté de déclarer qu'un gouvernement honnête mettrait cartes sur table avant d'en appeler au peuple à l'égard d'une question aussi importante, qui intéresse le pays autant que celle-ci. Cette question du tarif-marchandises nous inquiète beaucoup. La région que je représente, celle qui relie l'Est à l'Ouest, est en émoi. Elle a formulé des observations véhémentes auprès de la Commission d'enquête MacPherson. Nous savons que les provinces des Prairies ont consacré des milliers et des milliers de dollars en frais d'avocats ainsi que pour présenter des mémoires à la Commission. Cette question est d'un intérêt vital pour la Colombie-Britannique. Le commissaire qui représentait cette province a présenté un rapport minoritaire. A mon avis, dans une situation semblable, un gouvernement honnête mettrait cartes sur table de manière que nous sachions ce qu'il entend faire et quand il se propose d'agir.

C'est l'honorable député de Laurier qui a soulevé un aspect de cette question. Il a demandé d'où va venir l'argent qui servira à payer l'augmentation de traitement. Le gouvernement versera-t-il une subvention à une date ultérieure? Comme je l'ai dit, cette mesure n'est qu'un palliatif.

Pour répondre au député de Cariboo, je dirai que je ne me risquerais pas à dire qu'un gouvernement est honnête ou malhonnête, si ce n'est dans un cas bien précis. Certes, il s'agit précisément d'un cas où l'honnêteté s'impose. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre des Transports, lorsqu'il a présenté cette mesure pour la première fois, s'était trompé quant au temps qu'il faudrait